

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 14 avril 2022**

Présents: M. Jean Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Copéret, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Yves Bodot, Mme Pascale Charles, Mme Catherine Cinquin, Mme Charlotte Congretel, Mme Catherine Lefert, Mme Stéphanie Khalil, M. Adrien Perron, M. François Rivier.

Excusé : M. Paul Desplace (*pouvoir à Jean Paul Robin*)

Secrétaire de séance : Annie Copéret

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2022.

Finances :

Tarifs et participations 2022

Annie Copéret, adjointe aux finances, présente au conseil municipal les tarifs 2022, suite aux propositions émises par la commission. Un tableau est distribué aux conseillers.

Droit d'occupation pour les forains : 40 € par manège et par manifestation.

Droit de stationnement pour les commerçants ambulants : 3 € par semaine et 80 € à l'année.

Cimetière – Columbarium : 15 ans : 600 €

30 ans : 900 €

Jardin du souvenir : gratuit

Cimetière – concession : 30 ans : 170 € le m²

Cyberespace : abonnement : 11 € par famille

Impression en noir et blanc : 0,10 €

Impression en couleurs : 0,30 €

Ateliers informatiques lundi soir, mardi matin, jeudi matin et vendredi matin :
8 € les 2 heures.

Tarifs pour la salle des fêtes et l'espace loisirs :

<i>Salles</i>	<i>Durée ou objet</i>	<i>Tarifs habitants Régnié-Durette</i>	<i>Tarifs habitants extérieurs ou associations extérieures</i>	<i>Associations communales</i>
Espace loisirs	1 jour	550 € + frais d'eau, d'électricité, gaz (caution 1 500 € + 500 € ménage)	1 100 € + frais d'eau, d'électricité, gaz (caution 1 500 € + 500 € ménage)	Gratuité totale (caution 1 500 € + 500 € ménage)

Bar espace loisirs	1 jour	190 € <i>(caution 1 500 € + 300 € ménage)</i>		Gratuité totale <i>(caution 1 500 € + 300 € ménage)</i>
Terrain enherbé (exposition à but commercial)	1 jour	500 € <i>(caution 2 000€)</i>	500 € <i>(caution 2 000 €)</i>	Gratuité totale <i>(caution 2 000 €)</i>
Frais	Eau	4 € le mètre cube		
	Electricité	0,80 € le Kw		
	Gaz	0,060 € le Kwh		
Salle des fêtes	½ journée <i>(uniquement pour les funérailles)</i>	70 € <i>(caution 800€ + 300€ ménage)</i>	70 € <i>(caution 800€ + 300€ ménage)</i>	
	1 jour sans cuisine	150 € <i>(caution 800€ + 300€ ménage)</i>	230 € <i>(caution 800€ + 300€ ménage)</i>	Gratuité totale <i>(caution 800€ + 300€ ménage)</i>
	2 jours sans cuisine	270 € <i>(caution 800€ + 300€ ménage)</i>	400 € <i>(caution 800€ + 300€ ménage)</i>	Gratuité totale <i>(caution 800€ + 300€ ménage)</i>

Toute association ayant son siège sur la commune depuis plus de 3 ans, aura la gratuité totale sans frais de fonctionnement. Tout transfert de cet avantage auprès d'un tiers privé justifiera de l'annulation de celle-ci et pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions tarifaires telles que présentées.

Tarifs Raid Bleu 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2021 pour le Raid Bleu, soit 130 € de frais de fonctionnement + les frais d'eau, d'électricité et de gaz ; maintient les cautions à 1 500 € pour parer à d'éventuelles dégradations et 500 € pour le ménage ; maintient le tarif 2021 pour le terrain enherbé, à savoir 500 € en cas d'exposition à but commercial, maintient la caution à 2 000 €.

Vote des subventions 2022

- 500 € pour le CCAS,
- 1 174 € pour le CCAS - Ukraine
- 150 € pour APG-CATM,
- 60 € pour l'amicale des donneurs de sang,
- 4 400 € au restaurant scolaire du Sou des écoles,
- 2 000 € pour la coopérative scolaire,
- 2 € / jour / enfant pour l'Amicale Laïque de Beaujeu, soit une provision de 1 000 €,
- 1 500 € pour Chat-Pito en provision pour la subvention de fonctionnement,

- 200 € pour les Sarmentelles,
- 650 € pour le Sou des écoles, cabinet comptable chargé d'établir les payes des salariés,
- 150 € pour le Tour du Beaujolais,
- 1 400 € pour les Resto du Cœur,
- 2 600 € pour Beaujolais Basket : 1000 € au budget « jeunes joueurs » et 1 600 € aide exceptionnelle Covid,
- 450 € pour Sybémol animation école
- 500 € pour l'ADMR

Approbation du Compte Administratif 2021

Section de fonctionnement :

• Dépenses	614 057,91 €
• Recettes	688 897,44 €
• Excédent de fonctionnement cumulé	74 839,53 €
• Excédent global de clôture :	231 679,02 €

Section d'investissement :

• Dépenses	67 397,10 €
• Recettes	56 534,24 €
• Déficit d'investissement cumulé	10 862,86 €
• Reprise de l'excédent de clôture 2021	20 256,04 €
• Excédent global de clôture	9 393,18 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Annie Copéret prend la présidence. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 tel que présenté.

Approbation du Compte de Gestion 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2021 établi par le receveur municipal et dont la comptabilité est identique à la comptabilité communale.

Vote des taux 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 voix « pour », 1 voix « contre » (*Stéphanie Khalil*) et 2 abstentions (*Catherine Lefert, Pascale Charles*), décide d'augmenter les taux tels que présentés : Taxe Foncière Bâti : 30,67 % ; Taxe Foncière Non Bâti : 20,95 %

Affectation de résultats 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2022 de la manière suivante :

Article R002 : résultat de fonctionnement reporté = 103 327 €

Article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 128 352,02 €

Approbation du budget primitif 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix « pour » et 1 abstention (*Stéphanie Khalil*), approuve le budget primitif 2022 tel que présenté et s'équilibrant en section de fonctionnement pour 749 676 €, en section d'investissement pour 405 962,75 €, soit un budget total de 1 155 638,75 €.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

PLU : report de crédit de 6 072 €

Eglise : report de crédit de 4 536 € + proposition nouvelle 5 952 €

Acquisition foncière : report de crédit de 850 €

Travaux divers voirie : proposition nouvelle 2 160 €

Bâtiments divers : proposition nouvelle de 317 606,75 €

Lotissements : report de crédit de 14 440 €

Urbanisme :

Droit de préemption communal sur les cessions de fonds de commerce

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter le fonds de commerce de Monsieur et Madame Garon Gérard.

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Saône-Beaujolais pour la modification n°2 du PLU communal, et à demander le coût de cette modification pour la commune.

Siamva : délégués titulaires et suppléants en remplacement d'une démission

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme : Titulaire : Yves Bodot et suppléant : Adrien Perron.

Commissions communales et intercommunales

Commission urbanisme

Monsieur le maire informe le conseil :

- qu'une réunion aura lieu le 3 mai à 10h00
- que tous les permis déposés pour le « clos Robin » ont été refusés.

Commission bâtiments

Georges Montel informe les conseillers :

- que les travaux du mur mitoyen « impasse de l'abattoir » ont débuté.
- que le portail du garage Cartet sera installé la semaine prochaine.
- qu'un détecteur de mouvement a été installé dans les toilettes publiques pour l'éclairage de celles-ci.
- que l'éclairage solaire « route de la distillerie » ne fonctionne pas correctement. Le Syder interviendra prochainement.
- que la commission est en attente d'une étude pour un citypark, jeu de boules et parking.

Commission tourisme

Annie Copéret informe le conseil :

- du renouvellement du label « Géopark » 2022-2026. Mme Jessica Veyron remplace Clément Cazé.
- que la « balade de l'étang » a été repoussée au 23 avril à cause de la neige.
- que la commune a reçu le 18 mars dernier les « joyeux baliseurs en Beaujolais » pour revoir les sentiers Victor et Estelle.
- qu'une réunion aura lieu le 3 mai à la maison associative sur la climatologie dans le cadre du Géopark.
- que l'étude géotechnique de l'église a débuté ce jour.

- Régnié en mai : une conférence de presse aura lieu le 28 mai à 18h00 à la « Villa Alexandre ». Le vin de régnié est à l'honneur en Beaujolais. Une soirée aura lieu début mai au buffet de la gare à Belleville en Beaujolais.
- Que des paroissiens demandent l'ouverture journalière de l'église pour les visites (ouverture de la porte gérée par les paroissiens).

Commission commerces

Annie Copéret informe le conseil municipal qu'un renouvellement a eu lieu au sein du bureau de l'association des commerçants artisans. Président : Pascal Blais, secrétaire : Céline Blais, Vice-secrétaire : Marielle Mercier, trésorière : Laurence Descombe.

L'association projette d'organiser un marché de Noël le 17 décembre prochain.

Commission fleurissement

Annie Copéret informe le conseil municipal :

- qu'une réunion aura lieu prochainement pour les plantations.
- que les classes en 2 doivent récupérer les brouettes qui sont sur la place depuis les conscrits.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil municipal :

- qu'une réunion pour le projet de traversée du village aura lieu prochainement.
- que la pose des panneaux d'agglomération se fera le 16 avril.
- qu'il est en attente de devis 2022
- que la pose des barrières devant le multiservices se fera pendant les vacances scolaires.

Commission culture et manifestations locales

Les membres de la commission et du CCAS se sont réunis le 10 mars pour fixer la date du repas des aînés et choisir le menu. La date est fixée au samedi 7 mai à midi. Les courriers seront envoyés aux 30 personnes concernées. La prochaine réunion est programmée pour le 27 avril.

Commission communication

Anne-Marie Fuet informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu le 23 mars dernier pour la conception du Flash Info. Elle remercie également l'ensemble des membres du conseil pour sa distribution et demande à chacun, dans la mesure du possible, de bien modifier le nom des nouveaux habitants pour que la mise à jour du fichier soit au plus près de la réalité.

Commission culture CCSB

Anne-Marie Fuet informe le conseil municipal :

- que dans le cadre de Festiv'été, il a été proposé aux communes 8 séances de cinéma en plein air avec pour thème : « L'univers des spectacles et du cirque » et divers spectacles programmés sur juillet et août. Suite à un problème de communication entre la CCSB, le secrétariat de mairie et la commission culture, Régnié-Durette n'a pas eu la possibilité de candidater
- le festival de rue à Marchampt aura lieu les 16 et 17 avril.
- le spectacle « le serment du vigneron » aura lieu du 13 au 23 juillet au château de Nervers à Odenas.
- le festival Dézing est reconduit en 2022. (et une demande de subvention leur a été accordée).
- le festival des Sires de Beaujeu se déroulera du 24 au 26 juin.
- dans le cadre des projets d'Education Artistique et Culturelle, toutes les écoles de la CCSB ont été contactées par Marion Bourcet (coordinatrice). Une rencontre a eu lieu avec l'équipe enseignante

de Régnié-Durette. Les actions culturelles envisagées doivent être aidées à hauteur de 35% par la commune, le reste étant pris en charge par la communauté de communes.

SMEVA

Anne-Marie Fuet informe le conseil municipal qu'elle s'est rendue avec Patrick Favre à la réunion du 29 mars, réunion portant sur le vote du budget 2022.

Commission intergénération

Catherine Cinquin informe le conseil :

- que l'assemblée générale du Club Lou Gras'Motte a eu lieu le 22 mars. Mme Durand a laissé sa place de présidente à Mme Rave. Le club compte à ce jour 58 adhérents Mme Durand a remercié la commune pour la mise à disposition des salles pour la gym et l'aide apportée.
- qu'une rencontre a eu lieu avec le président de Chat-Pito. Uniquement 5 communes étaient présentes. Il a été souligné qu'il serait souhaitable qu'il y ait une meilleure communication avec la CCSB et les communes. Un comité de pilotage sera créé.

Commission école

Catherine Cinquin informe le conseil municipal que les élèves de CE2-CM1 et CM2 ont participé à une animation « élections ».

Sybémol

Catherine Lefert informe le conseil municipal :

- que l'école de musique compte 115 élèves,
- que la chorale a été interrompue momentanément,
- que la commune a 12 élèves d'inscrits soit une participation 2022 de 9151.97 €
- qu'un nouveau professeur de piano a rejoint l'équipe pédagogique,
- que de nouveaux ateliers ont été mis en place : musique et handicap, musicothérapie, percussions, bébés parents, musique à l'image.
- que la fête de la musique aura lieu le 24 juin à Quincié-en-Beaujolais.

Questions diverses

Une conseillère souhaite savoir si un courrier a été envoyé aux personnes laissant leurs poubelles sur les trottoirs dans le bourg. Il lui est répondu qu'un mot sera de nouveau apposé sur les poubelles.

Une conseillère demande s'il y aurait possibilité d'installer un « miroir » sur la route des 3 ruisseaux au carrefour de la « route des ronzes ». Demande à voir avec le département

Une conseillère rapporte que plusieurs électeurs ont fait la remarque que leurs cartes électorales n'avaient pas été tamponnées lors du 1^{er} tour des élections présidentielles. Cette erreur sera rectifiée au tour prochain.

Séance levée à 21h27